

REGLEMENT DU JEU « Les Happy Days Nicoll »

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

La société RACCORDS ET PLASTIQUES NICOLL SAS, dont le capital social s'élève à 7 683 431 €, dont le siège social se situe à 37, rue Pierre et Marie Curie – BP 10966 – 49309 CHOLET CEDEX, inscrite au registre des commerces et des sociétés d'Angers sous le numéro B 060 200 128, ci-après dénommée société organisatrice, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « Les Happy Days Nicoll » du 21/09/2020 00H01 au 07/11/2020 à 23H59.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et corse comprise.

La participation est limitée à une participation par personne et par foyer pendant toute la durée du jeu (même nom, même adresse).

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook. Il est interdit d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

Article 3. Modalités de participation.

⇒ Le participant se connecte au jeu avec le lien <https://kx1.co/website/leshappydaysnicoll> et prend connaissance du présent règlement de jeu.

⇒ Pour participer au jeu, le participant doit avoir effectué un achat d'un produit éligible depuis la liste figurant dans l'annexe 1 de ce document au sein de l'enseigne LEROY MERLIN. Jeu exclusivement disponible dans les magasins LEROY Merlin en France métropolitaine.

⇒ Puis le participant remplit le formulaire en renseignant les champs obligatoires : civilité, nom, prénom, e-mail. La case « J'ai pris connaissance du règlement du jeu et j'accepte le traitement de mes données personnelles dans le cadre de la RGPD. » doit être cochée pour participer au jeu. La case « J'accepte de recevoir par mail des informations et des prospections de la part de Nicoll » est facultative. Le participant devra également télécharger sa preuve d'achat pour pouvoir participer à l'opération.

⇒ En validant son inscription, il va lancer le jeu de hasard sous forme de scratch (instant gagnant – interrogation de la base des « instants gagnants »). Une fois avoir gratté la zone, le résultat est immédiat. L'écran indique immédiatement si le joueur a gagné ou perdu.

⇒ Si gagné, il doit renseigner obligatoirement les coordonnées suivantes : téléphone, adresse, code postal, ville.

⇒ Après réception et validation de la preuve d'achat, le participant recevra sa dotation à l'adresse postale renseignée dans un délai de 4 à 6 semaines après la date de fin du jeu (07/11/2020). Si la preuve d'achat est refusée (raisons possibles : pas un produit acheté figurant dans la liste de produits listés dans l'annexe 1 de ce document, date de preuve d'achat qui date après la date de participation au jeu, preuve d'achat illisible, suspicion de fraude...), la dotation sera remise en jeu.

Tous les participants sont automatiquement inscrits au tirage au sort qui aura lieu le 12 novembre 2020. Le gagnant de la dotation par tirage au sort, sera contacté par son adresse mail pour récupérer son adresse postale.

Pendant la durée de ce Jeu, 79 instants gagnants en France seront programmés permettant de désigner le(s) gagnant(s) parmi les clients de la Société Organisatrice. Les horaires gagnants sont définis en amont, et remis chez SAS MARTIN-ACTANORD, huissiers de justice associés en même temps que ce règlement.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage....et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendants de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Sont mis en jeu et attribués par la mécanique instant gagnant :

- 3 (trois) x trottinette XIAOMI Pro Noir Mi Electric Scooter, d'une valeur unitaire de 499 € TTC o avec 3 (trois) x casque TNB taille L, noir et bleu, d'une valeur unitaire de 24,90 € TTC
- 20 (vingt) télémètres Laser 60m Tacklife Metre Laser, d'une valeur unitaire de 31 € TTC
- 55(Cinquante-cinq) gourdes, d'une valeur unitaire de 28,36€ TTC.

Sont mis en jeu et attribués par la mécanique tirage au sort :

- 1 (un) x Vélo VAE, d'une valeur unitaire de 999 € TTC o avec 1 (un) x casque solo taille L/XL noir, d'une valeur unitaire de 39 € TTC

Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison et décline toute responsabilité en cas de problème de délivrabilité ou de non aboutissement de l'email.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entrainera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides. Chaque gagnant ne pourra remporter qu'une seule dotation sur toute la durée du jeu.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale

Le participant autorise, en cas de gain, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Article 6. Consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS MARTIN-ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au Centre Vauban, 199-201 rue Colbert, Bât. Yprès.

Il est consultable sur le site internet <http://www.huissier-59-lille.fr/> .

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

Les frais relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande jointe au prix d'un courrier simple au tarif lent en vigueur et à condition qu'un RIB soit joint à la demande de remboursement.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS MARTIN-ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Article 7. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la Société Organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.(....)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (...)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la Société Organisatrice (article 1).

Les frais postaux occasionnés seront remboursés sur simple demande jointe accompagnée d'un RIB. Le remboursement se fera sur la base d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entrainera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (Civilité / Prénom / Nom / Email/Adresse/Code postal/ Ville/ Téléphone) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 3 mois après la fin de l'opération, soit au plus tard date 3 mois après la fin de l'opération.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

Article 8. Litiges

Le présent règlement est soumis à la réglementation française.

Si une des clauses du présent règlement venait à être considérée comme nulle, les autres clauses et le règlement lui-même continueraient à s'appliquer.

Au cas où un litige naîtrait du fait d'une situation non prévue par le présent règlement, il reviendrait à la Société Organisatrice de le trancher.

Toute contestation ou réclamation concernant le jeu devra être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans un délai ne pouvant excéder le délai d'un mois à compter de la fin de la présente opération (date de réception). Toute contestation ou réclamation qui parviendrait entre les mains de la Société Organisatrice passé ce délai ne serait pas prise en compte.

Article 9. Communication

La présente opération est portée à connaissance des participants par les moyens suivants :

- PLV (Box présentoir siphons) avec QR Code
- Stop Rayon avec QR Code
- Site Internet leroymerlin.fr

Fait à Roubaix, le 15/09/2020

ANNEXE 1

Les produits suivants sont éligibles pour permettre participation au jeu concours :

	Désignation	REF Nicoll	GENCOD
1	SIPHON DE BAIGNOIRE EASYBAIN ORIENTABLE 360° GARDE D'EAU 50MM	SIBH208B	3309039569005
2	BONDE EVIER PANIER DESIGN SANS TP	0224507B	3309039568800
3	BONDE EVIER TP ROND PANIER DESIGN	0224506B	3309039568701
4	EASYPHON EVIER PRISE M.À LAVER	0224360B	3309039568602
5	EASYPHON EVIER 1 1/2 - D40	0224286B	3309039568503
6	EASYPHON LAVABO D32	0201282B	3309039567407
7	EASYPHON LAVABO D40	0201283B	3309039567506
8	EASYPHON LAVABO D32 PRISE M.A LAVER	0201302B	3309039567605
9	TUBULURE POUR LAVABO JOINTS INTEGRES	0201011B	3309039567308
10	TUBULURE GAIN DE PLACE LAVABO + SIPHON EASYPHON	0202135B	3309039567902
11	VIDAGE EASYBAIN CLIC CLAC COMMANDE AU PIED	0203543	3389700080343
12	BONDE DE DOUCHE TBXS MAGNETECH CAPOT METAL	0205801	3309039058400
13	TUBULURE GAIN D'ESPACE UNIVERSELLE EVIERS 2CUVES	0204981B	3309039568404
14	BONDE LAITON SPECIALE PLAN EPAIS CLIC CLAC	0501137	3389700091042
15	SIPHON LAVABO DESIGN ABS CHROME	0201241	3389700088202
16	BONDE DE DOUCHE TBXS MAGNETECH D90	0205800	3309039058301
17	BONDE DE DOUCHE TURBOFLOW2 CAPOT METAL	0205701	3389701114023
18	Robinet flotteur haute résistance 3/8" NF	0701107	3389700105510
19	Mécanisme à câble double volume NF	0702109	3389700104209
20	CORPS CANIVEAU MURAL FAIBLE HAUTEUR+NATTE S= D.40 + grille inox	SICANATMFHI	3309039380402